

Le meilleur moyen d'en arriver là est de faire appel à tous les talents, aux chefs d'entreprise par exemple, pour qu'ils étudient la question et tracent la voie à suivre.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je souscris sans réserve à l'amendement proposé par l'opposition et que je l'appuierai.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole, c'est surtout dans l'intention de mettre le Gouvernement en demeure de faire immédiatement au moins un pas dans la voie de la solution de ce problème. Lorsque je dis "immédiatement" j'entends que le Gouvernement ferait bien de tenir une réunion du cabinet aujourd'hui ou certainement avant l'ouverture de la séance demain, en vue de présenter un projet de loi visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

La chose a déjà été proposée par des délégations qui se sont présentées au Gouvernement et, au cours du présent débat, on a déclaré à plusieurs reprises que le temps était venu d'augmenter les taux de prestations versées aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, et aussi de prolonger la période de temps durant laquelle les prestations d'assurance-chômage peuvent être versées.

Je rappellerai au Gouvernement qu'en une occasion antérieure, alors que la situation à l'égard du chômage était considérée comme sérieuse, même si le nombre des chômeurs n'était pas aussi considérable qu'il l'est aujourd'hui, qu'une mesure de ce genre avait été prise au cours d'une période de temps assez courte, par le parti de l'autre côté de la Chambre alors au pouvoir. Je songe à la situation qui existait durant l'hiver de 1949-1950. Mes collègues se souviendront qu'à ce moment-là, le nombre des chômeurs était plus considérable qu'il ne l'avait été depuis la fin de la seconde Grande Guerre. Nous sommes arrivés à Ottawa le 16 février pour la session de 1950.

Dans le discours du trône qui a été lu à l'ouverture de cette session le 16 février 1950, on a annoncé, comme l'indique la page 2 du hansard de ce jour, un bill tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage pour en élargir la portée et en étendre les prestations. Le ministre du Travail de l'époque, feu l'honorable Humphrey Mitchell, était alors absent par maladie et c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui était le suppléant du ministre du Travail. Il se rappellera certes avec fierté, j'en suis sûr, que huit jours seulement après avoir été annoncé le 16 février 1950, le bill qui modifiait la loi sur l'assurance-chômage et qui en étendait la portée

avait reçu sa troisième lecture. Cette troisième lecture a eu lieu le 24 février 1950. Remarquons en passant que l'autre endroit n'a pas mis beaucoup de temps à adopter le projet de loi en question. On peut y adopter des bills considérés comme urgents en un rien de temps, comme nous le savons bien. En vérité, le 28 février, ce projet de loi recevait la sanction royale.

Qu'on me permette de résumer encore une fois cette succession d'événements. La Chambre s'est réunie le 16 février. On a annoncé le jour même qu'une mesure allait être présentée visant l'assurance-chômage; or, en 12 jours, le projet modificateur était devenu loi.

La situation actuelle est encore bien plus grave. A ce moment-là, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social agissant comme suppléant du ministre du Travail déclarait, comme en témoigne la page 161 du hansard du 23 février 1950, que le nombre des personnes en quête d'emploi se chiffrait à 375,600. Les chiffres correspondants s'établissent aujourd'hui, selon le ministre du Travail, à plus de 500,000. Cette fois-là une telle mesure a été prise au cours de la période de 12 jours qui s'est écoulée entre l'ouverture de la session et le moment où le bill modifiant la loi sur l'assurance-chômage est devenu loi.

M. Dickey: Bravo!

M. Knowles: Bravo, dit l'honorable député d'Halifax (M. Dickey). Je savais que les honorables vis-à-vis seraient fiers qu'on rappelle la célérité avec laquelle ils ont agi cette fois-là. Mais qu'est-ce qui ne va plus chez l'honorable député d'Halifax et les autres députés qui siègent en face? Aujourd'hui, où la situation est bien plus grave qu'alors, on ne fait rien. Il y a 15 jours que j'ai posé au ministre du Travail (M. Gregg) une question analogue à celle d'aujourd'hui sur l'à-propos de relever les prestations d'assurance-chômage. Le ministre du Travail m'a donné, le 8 février, la même réponse qu'il a donnée, vendredi dernier, à l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough), et qu'il m'a donnée de nouveau aujourd'hui, soit que la question fait l'objet d'un examen constant de la part des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage.

S'ils étudient la situation, monsieur l'Orateur, s'ils savent avec quelle rapidité une décision a été prise par le Parlement en 1950 et s'ils se rendent compte que la situation est beaucoup plus grave aujourd'hui qu'à ce moment-là, certes le résultat logique qui devrait découler d'une telle étude et d'une telle compréhension du problème, est la présentation immédiate d'un bill tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.